

Grille de sélection du dispositif : Article 78.01 Diffusion de connaissances (hors AB)	
Date de passage en comité de suivi	06/12/2023

Principes de sélection	Critères de sélection	Notes	Méthodologie de calcul des points, le cas échéant
Cohérence avec les priorités régionales	<u>Impact du projet :</u> -la réponse aux fortes attentes sociétales en termes de bien-être animal, biosécurité et de sortie des pesticides, -la réponse au défi du changement climatique qui impacte dès à présent l'ensemble des filières de production.	25	appréciation qualitative de la cohérence / pertinence du projet au regard de la stratégie Néo terra et de ses impacts pour le territoire néo-aquitain
Efficience du projet	<u>Efficience des actions :</u> -Performance du résultat escompté selon les ressources utilisées (pluralité / pertinence des livrables) -Mobilisation de l'amont agricole (engagement des exploitants agricoles), nombre de personnes touchées	10	appréciation qualitative de l'efficience des actions et des bénéfices attendus pour la profession agricole
	<u>Gouvernance du projet :</u> -Diversité des partenaires, qualité du partenariat -Modalité de prise de décision (instances de pilotage : COPIL, COTECH),	10	appréciation qualitative de la cohérence dans la gouvernance
Pertinence du projet	<u>Ambition du projet :</u> -Qualité du contenu de l'action, réponse à un besoin clairement identifié, modalités de mise en oeuvre pertinentes	15	appréciation qualitative de la pertinence du proejt et des actions
	Seuil de sélection	30	
	Total	60	

En cas de modification de la grille, justification: